



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Principe de précaution // Nanomatériaux // Point vert // Métaux lourds // Accords CETA // Brèves.

Le principe de précaution : au cœur des débats



Inscrit à l'article 5 de la Charte de l'Environnement, le principe de précaution a été sanctuarisé quand cette Charte a été intégrée à la Constitution française. Il s'applique « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement ».

L'application de ce principe au domaine des cosmétiques se fait au regard des notions de danger et de risque. Un ingrédient peut être dangereux en l'état pour la santé. Mais utilisé de façon strictement encadrée par le Règlement cosmétique le risque que cet ingrédient représente un danger pour l'homme est fortement diminué. S'appuyant sur le Règlement 1223/2009, l'évaluation systématique de la sécurité des ingrédients et des produits cosmétiques vise à mesurer le risque que représentent ces cosmétiques avant leur mise sur le marché.

Or les récentes controverses médiatiques sèment le doute. Les derniers articles de UFC-que Choisir ou 60 millions de consommateurs, menant jusqu'au boycott de certains produits aussitôt suspectés, revendiquent le principe de précaution en omettant de se référer à la vérité scientifique et à la question de la substitution. Une récente tribune du Sénateur Bourquin dans la Revue du trombinoscope (article [disponible ici](#)) reflète un réel besoin de clarification et d'informations (données scientifiques).

Dans cette perspective, COSMED donne rendez-vous à tous les professionnels ce vendredi 30 septembre à Montpellier pour participer au congrès sur « Les substances critiques : de la détection aux stratégies de substitution ». Experts et homme politique, en la présence de M. Billedoux, co-auteur de la loi Detox, pourront débattre sur ces questions.

[// Plus d'infos](#)

COSMED interviendra également par le biais de l'Amicale des TPE, PME et ETI de la filière cosmétique par l'organisation d'une rencontre d'informations des parlementaires et par la diffusion d'une tribune sur le principe de précaution.



Définition des nanomatériaux : projet de révision à l'étude

Après la publication du catalogue des nanomatériaux le 15 juin 2017, la Commission Européenne s'attèle désormais à la révision de la définition des nanomatériaux qui devait initialement intervenir 3 ans après son adoption (octobre 2011). **Le 15 septembre 2017, la Commission Européenne a lancé une consultation publique relative à la révision de cette définition afin de mettre à jour la définition «horizontale».** Cette version révisée est importante pour la filière car elle devrait être utilisée dans le cadre des amendements du Règlement REACH.

La consultation est ouverte à commentaires jusqu'au 13 octobre 2017 et disponible en [cliquant ici](#).



Point vert : synthèse réglementaire européenne proposée par Cosmed

Depuis janvier 2017, la suppression en France du logo Point Vert sur les emballages de produits cosmétiques, comme preuve de contribution à un programme de gestion et collecte des déchets d'emballages ménagers, a soulevé de nombreuses interrogations chez les industriels qui souhaitent optimiser leur étiquetage pour exporter en Europe. COSMED a fait le point. En Europe, l'utilisation du logo point vert sur les emballages comme preuve de contribution financière est obligatoire à Chypre, en Grèce, au Portugal et en Espagne. Dans les autres pays, bien que la contribution financière soit obligatoire (hormis si l'entreprise organise son propre système de reprise des déchets d'emballages), l'apposition du logo point vert sur l'emballage n'est pas une obligation.

[// plus d'infos](#)



Métaux Lourds : projet de norme européenne pour le mercure

Lors de la dernière réunion plénière du CEN le 21 septembre 2017, l'Union Européenne s'est engagée à développer une **méthode de quantification du mercure dans les produits cosmétiques**. En effet, le mercure est la seule substance exclue des méthodes de détection en cours de normalisation par l'ISO pour les métaux lourds. L'Europe souhaite prendre le lead sur ce dossier afin de constituer une norme européenne et de la proposer ensuite à l'ISO. L'industrie serait alors mieux préparée à cette norme. 2 méthodes sont à l'étude, une française et une allemande. A suivre....



CETA : l'accord de libre-échange entre le Canada et l'UE est fortement contesté

Dans un rapport, remis vendredi 8 septembre au gouvernement, un comité d'experts français a estimé que le traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (CETA), risquait d'avoir un impact "légèrement défavorable" sur l'environnement mais également sur la santé du consommateur avec notamment la non prise en compte du principe de précaution.

Concernant les cosmétiques, la mise en oeuvre du CETA devrait faciliter les échanges commerciaux avec le Canada, et créer un environnement plus stable pour soutenir les investissements notamment :

- Diminution des droits de douane ;
- Coopération réglementaire ;
- Possibilité pour l'industrie d'avoir recours à un arbitrage en cas de mesure administrative ou réglementaire non justifiée.

Toutefois, une vigilance particulière doit être réalisée sur les biotechnologies (exclues par le Canada du champ de la réglementation OGM en Europe) et sur l'évolution de la réglementation en matière de produits phytosanitaires (par exemple, la classification des PE).

Ainsi, COSMED, s'est engagé auprès du Comité interministériel de suivi de la politique commerciale consacré au CETA afin d'informer les TPE, PME et ETI de la filière des opportunités et des risques engendrés par cet accord. Prochaines réunions le 28 septembre et les 3 et 9 octobre.



Brèves

6&7 octobre – Grasse : Congrès Phyt'Arom Grasse - Apports de la Phytothérapie et de l'Aromathérapie en milieu médical et hospitalier. 2 journées de conférences où ss'exposent les découvertes les plus récentes en matière de plantes à usage thérapeutique (santé, beauté, bien-être...) dans le domaine clinique, galénique, pharmacologique, toxicologique...

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

